



Envoyé en préfecture le 27/07/2020

Reçu en préfecture le 27/07/2020

Affiché le 27-07-2020

ID : 063-200071199-20200722-CCPL_2020_80-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 1 pouvoir

Date de convocation : **17 juillet 2020**

Date d'affichage : **17 juillet 2020**

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Françoise MECHIN-VERNIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-80 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE POUR LA MEDIATHEQUE DE RANDAN
--

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'un espace culturel à Randan,

Considérant la proposition de créer un comité de pilotage pour suivre le projet,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- de créer le comité de pilotage pour l'espace culturel de Randan,
- de désigner les membres comme ci-après :
 - le Président de la CCPL,
 - le vice-président des finances,
 - le vice-président de la culture,
 - des membres de la commission Culture et Lecture publique,
 - le maire de Randan et/ou un adjoint aux affaires culturelles,
 - le coordinateur lecture publique.

Il sera également composé des partenaires suivants :

- DRAC,
- Médiathèque Départementale,
- Services du Département du Puy-de-Dôme (Culture, action sociale, référents CTDD, etc.),
- DDT

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 27/07/2020

Le Président,



Le Président,

Claude RAUVAUD

